



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 150 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'appui des Nations Unies
en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti
et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti**

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Dans sa résolution 53/222 B du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18 641 616 dollars (montant net : 17 618 416 dollars) pour la même période.

Au cours de la période, les dépenses se sont élevées à 18 082 500 dollars en chiffres bruts (montant net : 16 952 200 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 559 116 dollars (montant net : 666 216 dollars).

Le solde inutilisé est dû essentiellement au fait qu'aucune dépense n'a été engagée pour la remise en état du matériel et que les frais d'expédition du matériel transféré à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ont été modestes.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission sont énoncées au paragraphe 13 du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Généralités	7–10	4
III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	11–12	4
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session	13	6
Annexes		
I. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : tableau récapitulatif ..		7
II. Renseignements complémentaires sur les principaux écarts		9
III. Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		13
IV. Montants répartis et dépenses effectives pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 ..		15

I. Introduction

1. Par sa résolution 1141 (1997) du 28 novembre 1997, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), laquelle devait succéder à la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), pour une période d'un an débutant le 1er décembre 1997.
2. Le budget relatif au fonctionnement de la MIPONUH pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1999 et à sa liquidation pour la période postérieure s'élevait à 17 532 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 16 509 000 dollars), non compris des contributions volontaires en nature budgétisées se montant à 1 714 200 dollars. Il prévoyait le déplacement d'un effectif maximum de 300 policiers civils, 74 agents recrutés sur le plan international, 133 agents locaux et 17 Volontaires des Nations Unies pour la période allant jusqu'à la fin du mandat et un retrait progressif du personnel pendant la phase de liquidation (A/53/789/Add.1). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 17 532 200 dollars (montant net : 16 509 000 dollars) au titre du fonctionnement et de la liquidation de la Mission pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (A/53/895/Add.7, par. 21).
3. Par sa résolution 53/222 B du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert aux fins du fonctionnement et de la liquidation de la MIPONUH pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, un crédit d'un montant brut de 18 641 616 dollars (montant net : 17 618 416 dollars), comprenant un montant de 927 537 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant de 181 879 dollars destiné à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Ces montants ont été mis en recouvrement auprès des États Membres.
4. Ultérieurement, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 1277 (1999) du 30 novembre 1999, de maintenir la MIPONUH pour garantir le passage progressif à une Mission civile internationale d'appui en Haïti au 15 mars 2000.
5. Conformément aux dispositions de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, le Contrôleur, dans une lettre au Président du Comité consultatif, datée du 6 décembre 1999, a demandé au Comité de l'autoriser à engager des dépenses supplémentaires d'un montant brut de 2 201 284 dollars (montant net : 1 987 784 dollars) pour couvrir les coûts afférents à la prorogation du mandat de la MIPONUH. Le Comité a donné son agrément dans une lettre au Secrétaire général datée du 10 décembre 1999. Ce montant n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.
6. Du fait de la prorogation du mandat de la MIPONUH, il n'a pas été possible d'accomplir toutes les tâches liées à la liquidation avant le 30 juin 2000. Dans une lettre adressée au Président du Comité consultatif, datée du 16 juin 2000, le Contrôleur a demandé au Comité d'autoriser la poursuite de la liquidation jusqu'au 30 septembre 2000, les dépenses correspondantes devant être couvertes au moyen des ressources disponibles et signalées à l'Assemblée générale dans le rapport sur l'exécution du budget. Le Comité consultatif a donné son agrément dans une lettre au Secrétaire général datée du 16 juin 2000.

II. Généralités

7. On trouvera des informations sur les activités de la MIPONUH durant la période à l'examen dans les rapports que le Secrétaire général a présentés au Conseil de sécurité (S/1999/908, S/1999/1184 et S/2000/150).

8. Durant la période considérée, la MIPONUH a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités de la Police nationale jusqu'à la date d'expiration de son mandat, le 15 mars 2000. En dépit du fait que la situation en matière de sécurité était instable et caractérisée par des manifestations fréquentes et de nombreux cas d'agression et de vol, la Police nationale haïtienne a pu accomplir sa tâche avec une efficacité accrue grâce aux progrès réalisés dans la professionnalisation des forces de police.

9. Pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, le taux de vacance moyen global a été de 14 % pour le personnel de la police civile, de 25 % pour le personnel international, de 17 % pour les agents locaux et de 37 % pour les Volontaires des Nations Unies. Bien que le mandat de la Mission ait été prorogé jusqu'au 15 mars 2000, elle a continué de rencontrer des difficultés pour conserver son personnel car certains agents demandaient à être réaffectés à d'autres missions en cours. Du fait que des économies ont été réalisées au titre du personnel, qu'il n'y a pas eu de dépenses pour la remise en état du matériel et que les frais d'expédition du matériel transféré à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ont été en grande partie imputés à d'autres missions, le montant brut de 2 201 284 dollars (montant net : 1 987 784 dollars) dont l'engagement avait été autorisé n'a pas été utilisé.

10. Certaines tâches liées à la vérification finale des comptes de la Mission et aux opérations de liquidation effectuées au Siège seront achevées au cours de la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Il est donc nécessaire de conserver un montant brut de 164 200 dollars (montant net : 142 900 dollars) sur le solde inutilisé, cette somme comprenant un montant brut de 20 300 dollars (montant net identique) destiné à la vérification finale des comptes et un montant brut de 143 900 dollars (montant net : 122 600 dollars) pour l'achèvement des opérations de liquidation.

III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

11. Comme il est indiqué au tableau 1 ci-après, un crédit d'un montant brut de 18 641 616 dollars (montant net : 17 618 416 dollars) a été ouvert aux fins du fonctionnement et de la liquidation de la MIPONUH pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Les dépenses correspondantes se sont élevées, en chiffres bruts, à 18 082 500 dollars (montant net : 16 952 200 dollars), ce montant comprenant 904 000 dollars d'engagements non réglés. Il en résulte un solde inutilisé de 559 116 dollars, en chiffres bruts (montant net : 666 216 dollars), ce qui représente environ 3 % du montant du crédit ouvert.

Tableau 1
Montants répartis et dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Écart</i>
Personnel militaire	75,9	108,4	(32,5)
Personnel civil	11 518,0	12 762,0	(1 244,0)
Dépenses opérationnelles	4 871,6	2 954,5	1 917,1
Autres programmes ^b	43,5	17,9	25,6
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	181,9	181,9	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	927,5	927,5	–
Contributions du personnel	1 023,2	1 130,3	(107,1)
Montant brut des ressources nécessaires	18 641,6	18 082,5	559,1
Recettes provenant des contributions du personnel	(1 023,2)	(1 130,3)	107,1
Montant net des ressources nécessaires	17 618,4	16 952,2	666,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	977,5	977,5	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–
Total des ressources	19 619,1	19 060,0	559,1

^a Y compris les engagements non réglés d'un montant de 904 000 dollars.

^b Non compris les dépenses de personnel.

12. On trouvera des renseignements sur le déploiement du personnel civil pendant la période considérée dans le tableau 2 et à l'annexe III.

Tableau 2
**Personnel civil : effectifs autorisés, postes pourvus
et pourcentage de postes vacants
pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000**

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs autorisés^a</i>	<i>Effectifs déployés (moyenne)</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Police civile	300	183	14
Personnel international	74	50	25
Personnel local	133	100	17
Volontaires des Nations Unies	17	10	37

^a Niveau maximal d'effectifs autorisés.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session

13. En ce qui concerne le financement de la MIPONUH, l'Assemblée générale est appelée à :

a) Noter que le montant brut de 2 201 284 dollars (montant net : 1 987 784 dollars) dont l'engagement a été autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires conformément aux dispositions de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée en date du 23 décembre 1994 n'a pas été utilisé;

b) Décider d'autoriser le Secrétaire général à utiliser un montant brut de 164 200 dollars (montant net : 142 900 dollars) prélevé sur les crédits ouverts pour la période terminée le 30 juin 2000 afin de couvrir les dépenses relatives à l'achèvement des opérations de liquidation au Siège, que le Comité consultatif a déjà approuvées, ainsi que les dépenses afférentes à la vérification finale des comptes de la Mission;

c) Décider de l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 394 916 dollars (montant net : 523 316 dollars) pour la période terminée le 30 juin 2000.

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montants répartis	Dépenses non renouvelables	Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	Écarts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1 - 3)
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	–	–	–	–
2. Contingents	–	–	–	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–
b) Soutien autonome	15,9	–	13,3	2,6
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	60,0	–	95,1	(35,1)
Total partiel, rubrique 3	75,9	–	108,4	(32,5)
Total, catégorie I	75,9	–	108,4	(32,5)
II. Personnel civil				
1. Police civile	4 385,9	–	5 389,5	(1 003,6)
2. Personnel international et personnel local	6 593,1	–	6 861,0	(267,9)
3. Volontaires des Nations Unies	539,0	–	511,5	27,5
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	11 518,0	–	12 762,0	(1 244,0)
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	606,2	–	541,9	64,3
2. Remise en état des infrastructures	–	–	–	–
3. Transports	1 128,8	–	878,7	250,1
4. Opérations aériennes	45,6	–	50,9	(5,3)
5. Opérations navales	27,3	–	14,5	12,8
6. Transmissions	701,1	31,6	266,1	435,0
7. Matériel divers	133,3	20,1	159,4	(26,1)
8. Fournitures et services	1 071,8	–	1 012,5	59,3
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–

	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)</i>	<i>Écarts</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1 - 3)
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	1 157,5	-	30,5	1 127,0
Total, catégorie III	4 871,6	51,7	2 954,5	1 917,1
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	-	-	-	-
2. Programmes d'information	31,5	-	17,9	13,6
3. Programme de formation	12,0	-	-	12,0
4. Programmes de déminage	-	-	-	-
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	-	-	-	-
Total, catégorie IV	43,5	-	17,9	25,6
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	181,9	-	181,9	-
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	927,5	-	927,5	-
VII. Contributions du personnel	1 023,2	-	1 130,3	(107,1)
Total brut, catégories I à VII	18 641,6	51,7	18 082,5	559,1
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 023,2)	-	(1 130,3)	107,1
Total net, catégories I à VIII	17 618,4	51,7	16 952,2	666,2
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	977,5	-	977,5	-
X. Contributions volontaires en nature non budgétisées	-	-	-	-
Total	19 619,1	51,7	19 060,0	559,1

^a Calculés sur la base des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/222 B.

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les principaux écarts

Personnel militaire

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

Montant réparti : 75 900 dollars; dépenses : 108 400 dollars; écart : (32 500 dollars)

1. Le dépassement de 32 500 dollars enregistré à cette rubrique correspond à l'indemnisation en cas de décès et d'invalidité et est imputable à la prorogation du mandat de la Mission.

Personnel civil

Montant réparti : 11 518 000 dollars; dépenses : 12 762 000 dollars; écart : (1 244 000 dollars)

2. Le dépassement de 1 244 000 dollars enregistré à cette rubrique est le résultat net de dépassements aux sous-rubriques Police civile (1 003 600 dollars), Personnel international et Personnel local (267 900 dollars) et d'une économie de 27 500 dollars à la sous-rubrique Volontaires des Nations Unies.

Police civile

Montant réparti : 4 385 900 dollars; dépenses : 5 389 500 dollars; écart : (1 003 600 dollars)

3. Le montant réparti de 4 385 900 dollars a été calculé sur la base de 25 760 jours-homme pour le déploiement d'une unité constituée de 140 membres et de 29 440 journées pour 160 policiers civils. En raison de la prorogation du mandat de la Mission, le nombre effectif de jours-homme s'est élevé à 33 487 pour l'unité constituée et à 33 666 pour la police civile, ce qui se traduit par un dépassement de 1 003 600 dollars à cette rubrique.

Personnel international et personnel local

Montant réparti : 6 593 100 dollars; dépenses : 6 861 000 dollars; écart : (267 900 dollars)

4. Le dépassement enregistré à cette rubrique est imputable à la prorogation du mandat de la Mission; toutefois, les effets de cette prorogation ont été atténués par des taux de vacance de postes élevés et par le fait que des postes d'agent local ont été pourvus à des classes inférieures à celles prévues au budget.

Volontaires des Nations Unies

Montant réparti : 539 000 dollars; dépenses : 511 500 dollars; écart : 27 500 dollars

5. Le solde inutilisé de 27 500 dollars enregistré à cette rubrique est imputable à un taux de vacance de postes de 35 % au cours de la période du 1er juillet 1999 au 15 mars 2000.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 4 871 600 dollars; dépenses : 2 954 500 dollars; écart : 1 917 100 dollars

6. Le solde inutilisé de 1 917 100 dollars enregistré à cette rubrique est le résultat net d'économies d'un montant total de 1 948 500 dollars aux sous-rubriques Locaux (64 300 dollars), Transports (250 100 dollars), Opérations navales (12 800 dollars), Transmissions (435 000 dollars), Fournitures et services (59 300 dollars) et Fret aérien et de surface (1 127 000 dollars), et de dépassements d'un montant de 31 400 dollars aux sous-rubriques Opérations aériennes (5 300 dollars) et Matériel divers (26 100 dollars).

Locaux/hébergement

Montant réparti : 606 200 dollars; dépenses : 541 900 dollars; écart : 64 300 dollars

7. Le solde inutilisé de 64 300 dollars enregistré à cette rubrique est imputable à deux principaux facteurs : l'application d'une formule de répartition des coûts entre la MIPONUH et la Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH) pour les loyers durant la phase de liquidation de la MIPONUH (16 mars-30 juin 2000) et la baisse du prix du carburant utilisé pour les groupes électrogènes, qui est tombé de 0,19 dollar (montant budgétisé) à 0,11 dollar le litre.

Transports

Montant réparti : 1 128 800 dollars ; dépenses : 878 700 dollars ; écart : 250 100 dollars

8. Le solde inutilisé de 250 100 dollars enregistré à la rubrique Transports est imputable essentiellement à une erreur administrative qui a entraîné la comptabilisation de dépenses d'un montant de 350 030 dollars dans le budget de l'exercice précédent. Ces dépenses étaient liées à la location de véhicules militaires qui devaient être utilisés par l'unité de police constituée au cours de la période considérée.

Opérations aériennes

Montant réparti : 45 600 dollars ; dépenses : 50 900 dollars ; écart : (5 300 dollars)

9. Le dépassement de 5 300 dollars enregistré à cette rubrique tient essentiellement au fait que les dépenses relatives à l'assurance pour les hélicoptères et aux services de contrôle de la circulation aérienne ont été plus élevées que prévu du fait de la prorogation du mandat de la Mission. En contrepartie, les frais de location/affrètement pour les avions ont été nuls. Le coût d'une évacuation sanitaire a été imputé à la rubrique Soins et services médicaux, bien qu'un montant ait été prévu à cette fin à la rubrique Opérations aériennes.

Opérations navales

Montant réparti : 27 300 dollars ; dépenses : 14 500 dollars ; écart : 12 800 dollars

10. Le solde inutilisé de 12 800 dollars enregistré à cette rubrique tient essentiellement au fait que les patrouilleurs ont passé plus de temps dans les ateliers à des fins de réparation et d'entretien qu'en mission. Par conséquent, il n'y a pas eu de frais d'assurance et les dépenses finales ont été plus faibles que prévu.

Transmissions

Montant réparti : 701 100 dollars ; dépenses : 266 100 dollars ; écart : 435 000 dollars

11. Le solde inutilisé enregistré à cette rubrique tient essentiellement au fait qu'il n'a pas été nécessaire de remettre le matériel en état avant de l'expédier à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

Matériel divers

Montant réparti : 133 300 dollars ; dépenses : 159 400 dollars ; écart : (26 100 dollars)

12. Le dépassement enregistré à cette rubrique tient essentiellement au fait qu'il a fallu acheter du matériel de surveillance après le départ de l'unité de police qui avait été constituée ainsi que du matériel de bureau et du matériel informatique durant la liquidation de la Mission.

Fournitures et services

Montant réparti : 1 071 800 dollars ; dépenses : 1 012 550 dollars ; écart : 59 300 dollars

13. Le solde inutilisé enregistré à cette rubrique est imputable essentiellement aux économies réalisées à la sous-rubrique Services et traitements médicaux du fait qu'une seule personne a été évacuée vers Miami (États-Unis d'Amérique).

Fret aérien et de surface

Montant réparti : 1 157 500 dollars ; dépenses : 30 500 dollars ; écart : 1 127 000 dollars

14. Le solde inutilisé de 1 127 000 dollars s'explique par le fait que des matériels ont été transférés à la MICAH et que les frais d'expédition de la plupart des matériels envoyés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ont été pris en charge par d'autres missions.

Autres programmes

Montant réparti : 43 500 dollars ; dépenses : 17 900 dollars ; écart : 25 600 dollars

Programmes d'information

Montant réparti : 31 500 dollars ; dépenses : 17 900 dollars ; écart : 13 600 dollars

15. Le solde inutilisé de 13 600 dollars enregistré à cette rubrique est imputable à des retards dans le recrutement d'un nouveau photographe.

Programmes de formation

Montant réparti : 12 000 dollars ; dépenses : néant ; écart : 12 000 dollars

16. Aucune dépense n'a été engagée à cette rubrique du fait que la formation a été assurée par le personnel de la Mission.

Contributions du personnel

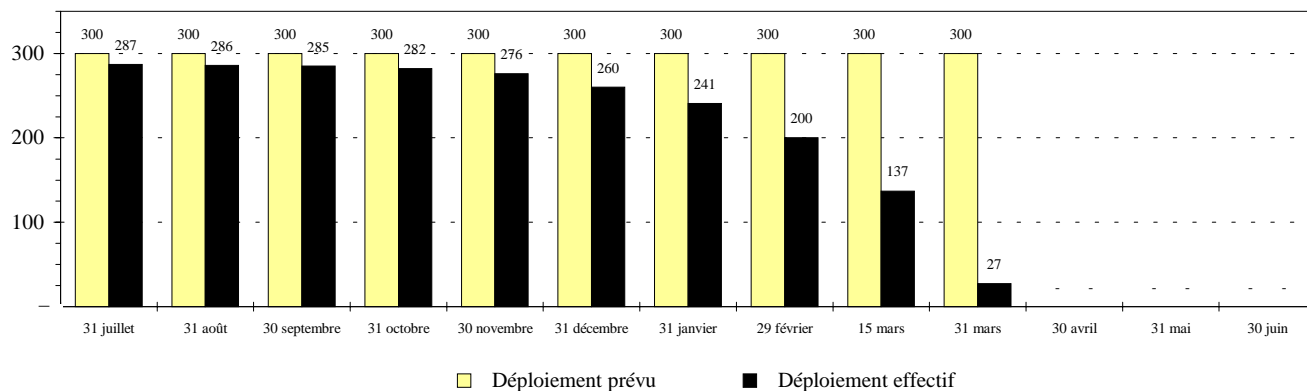
*Montant réparti : 1 023 200 dollars ; dépenses : 1 130 300 dollars ; écart :
(107 100 dollars)*

17. Le dépassement enregistré à cette rubrique est imputable à la prorogation du mandat de la Mission.

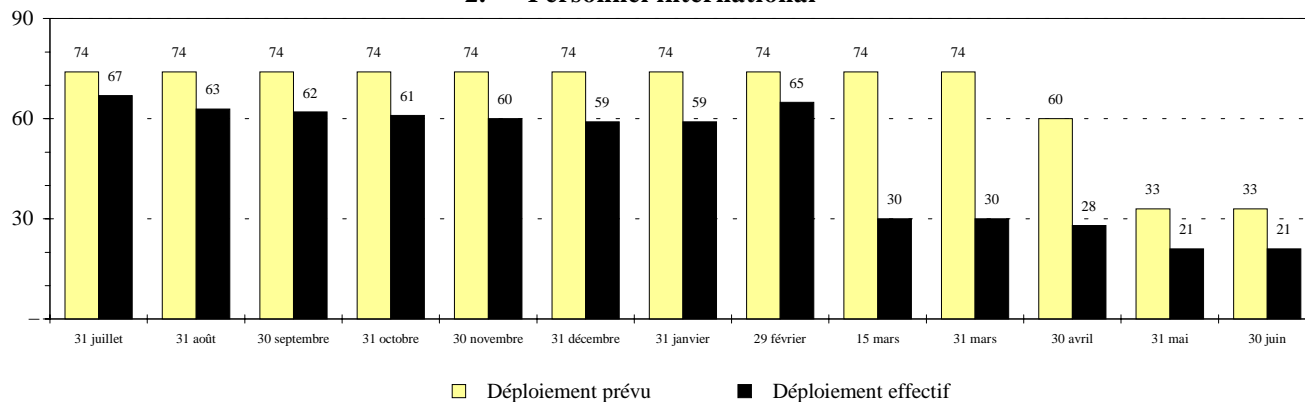
Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

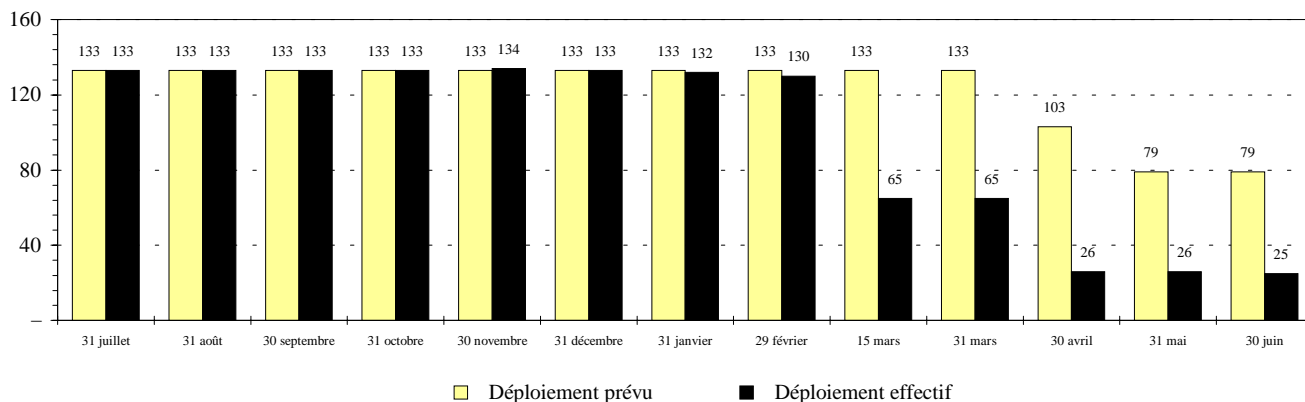
1. Police civile



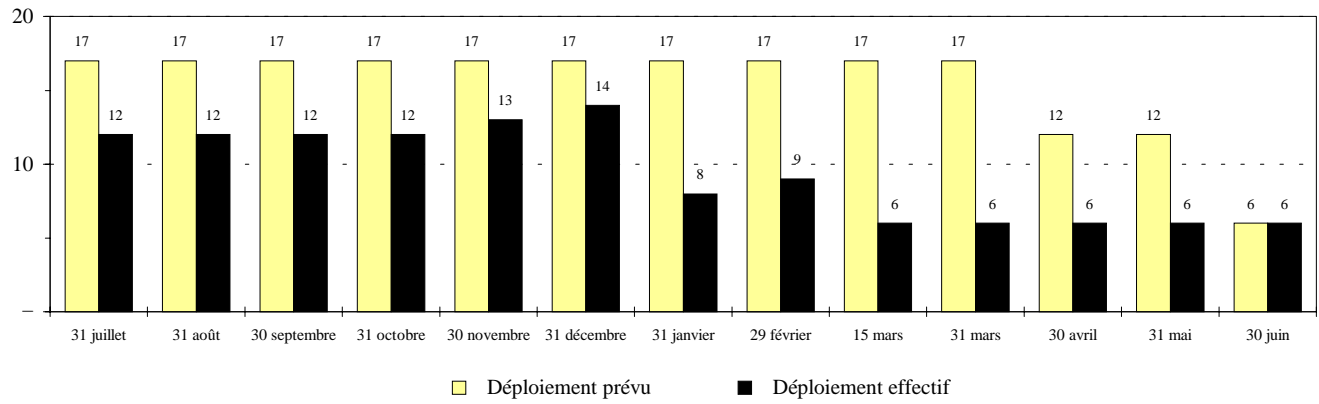
2. Personnel international



3. Personnel local



4. Volontaires des Nations Unies



Annexe IV

Montants répartis et dépenses effectives pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

